



**M l'Inspecteur d'Académie,**

**Mesdames, Messieurs les membres du conseil de formation**

**Concernant la formation des enseignants :**

Le SE-Unsa, au sein de l'Unsa-Éducation, siège aux concertations sur la réforme de la formation initiale aux ministères pour fixer les nouveaux masters meef et le référentiel de formation.

1<sup>er</sup> point : le lieu de formation : Initialement, le nom proposé par le ministre était INSP. **L'Unsa-Éducation a défendu le "é" de éducation et l'a obtenu pour qu'il soit renommé Instituts Supérieurs du Professorat et de l'Éducation.** Pour nous, ajouter ce é de Éducation est vraiment porteur de sens pour engager tous les personnels au sein de la même mission éducative des citoyens de demain !

2<sup>ème</sup> point : Le pré-recrutement sera développé par un nouveau contrat calqué sur le statut des AED pour proposer une expérience professionnelle à des étudiants de la L2 au M1 qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

**À l'Unsa-Éducation, nous ne sommes pas opposés à ce que des étudiants découvrent de façon très progressive et accompagnée ce qu'est le métier, il est hors de question que ces personnels amputent les équipes de vie scolaire ou soient utilisés comme moyen d'enseignement et de remplacement à part entière.**

3<sup>ème</sup> point : En matière de formation continue : **Pour l'Unsa-Éducation : il faut obtenir un réel droit à formation pour les enseignants et personnels d'éducation ! Passer de la formation continue au droit de se développer professionnellement, tel est l'enjeu pour le SE-Unsa.**

4<sup>ème</sup> point : D'autres sujets restent en suspens, l'UNSA Education sera présente sur les enjeux autour de la place du concours, du statut de fonctionnaire stagiaire ou encore pour défendre une vision éducative large :

**Nous défendons une formation professionnalisante avec un ancrage universitaire et qui tiennent compte des besoins des enseignants. Nous ne la laisserons pas devenir un simple formatage. Nous portons une égale reconnaissance des enseignants du premier et du second degré, CPE et personnels éducatifs formés dans un même lieu.**

**Au niveau local et concernant les PES :**

- Le SE-Unsa a agi pour que la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) de 90 € soit remboursée aux stagiaires de l'Espé. En effet, l'inscription à l'ESPE n'est pas de la volonté des fonctionnaires stagiaires mais bien du rectorat qui confie la formation des enseignants à

l'université ; c'est pourquoi l'employeur doit prendre en charge les frais liés à l'inscription. Cette revendication est restée sans réponse à ce jour.

- A propos des visites : il nous a été remonté par certains PES ayant un tuteur Espé 2nd degré que ce dernier ne semble pas apporter de réponses constructives et formatives face aux problématiques de l'élémentaire (et on comprend facilement pourquoi) ; voire que ce tuteur, acteur de la titularisation du PES ne visitera pas le stagiaire en maternelle, justifiant clairement ce choix par un manque de connaissance de ce milieu.

Ce qui manque cruellement de sens, vous en conviendrez, pour ces stagiaires.

**Il nous semble important de parler aussi de la formation ASH** (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés) :

L'école inclusive qui reste une avancée bénéfique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, se trouve assénée "à coups de pourcentages" dans les classes chez les collègues des classes ordinaires (on demande aux enseignants spécialisés de les inclure à "80% MINIMUM" alors qu'on a "vendu" aux parents un dispositif permettant un allègement de l'emploi du temps, un groupe classe restreint, une prise en charge adaptée de leur enfant).

Les difficultés des collègues qui se retrouvent face à ces élèves sans aucune formation, créent une tension au sein des équipes, pour preuve la défection majeure des enseignants spécialisés dans le premier degré, notre département ne comptant PLUS QUE 7 enseignants spécialisés sur postes ULIS ECOLE à la rentrée 2018, enseignants par ailleurs "refroidis" pour beaucoup par un énième document à remplir en concertation avec l'équipe, plusieurs fois par an, sans prise en compte du temps alloué à cette tâche, je parle ici de la P.A.O.A ! (Programmation Adaptée des Objectifs d'Apprentissage)

Cette désertion n'alerte en rien l'institution qui avance dans la même direction, sans prendre leçon de la réalité du terrain que montre ce chiffre alarmant.

Cette défection entraîne par ailleurs une surcharge de travail pour les seuls collègues restant sur postes, qui doivent supporter, à 7 seulement, les missions telles que le tutorat des stagiaires CAPPEI, les accueils ponctuels mais fréquents de collègues non spécialisés pour donner un coup de pouce.

Le CAPPEI et son épreuve "PERSONNE RESSOURCE" montre bien la volonté de l'institution de renvoyer aux enseignants spécialisés la formation des collègues accueillant dans leur classe ces enfants. Il est indispensable que la mise en place de l'école inclusive s'accompagne d'un plan de formation majoritairement axé sur cette thématique pour aborder ce virage le plus sereinement possible au sein des équipes, et stopper la raréfaction des enseignants spécialisés sur poste : Nous demandons une formation au sein des écoles et une mise à disposition de ressources matérielles pour l'aménagement d'espaces dédiés à certains troubles..

## **CONCERNANT LE PLAN DE FORMATION :**

Nous avons déjà abordé la problématique du PAF lors de la dernière CAPD. Nous aimerions simplement mettre en exergue l'absence de deux composantes essentielles à notre monde moderne et à son avenir : le développement durable et la place des techniques d'information et de communication numériques ainsi que la restriction des animations pédagogiques aux enseignements du français et des mathématiques faisant fi d'autres disciplines essentielles également, au développement des enfants.